

RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00399

Numéro SIREN : 750 871 394

Nom ou dénomination : PHIL CARRELAGE

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2019 sous le numéro de dépôt 988

B 399

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Formulaire obligatoire (article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

N° 11085*20

le 26 MARS 2019

(2018)

2019 0388

n°2004-801 du 6 août 2004

Exercice ouvert le 01/04/17 et clos le 31/03/18

[X] ou "réel normal" [] (cocher la ou les cases correspondantes) [] TVA [X]

Identification du destinataire

SARL PHIL CARRELAGE 24 RUE DES LAURIERS

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou Adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

Mél : patricia.mangialomini@sfr.fr Téléphone : 0467210751 SIREN 750871394

Mél :

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Travaux de revêtement des sols et des mu

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) [X]

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal

u 372 du 2033-B-SD)

28 703

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants b
revenus nets exonérés (a-b) c
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d

Total c+d

3 Total

28 703

4 Bénéfice imposable (col. 1- col. 2) ou Déficit déductible (col. 2- col. 1)

28 703

4 bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI.

e

f

5 Plus values taxées selon les règles prévues pour les particuliers à long terme différée de 2 ans (art 39 quindecies I-1 du CGI,)

à long terme imposables au taux de 12,8 %

6 Exonérations et Abattements

- Entreprise nouvelle art 44 sexies [] ZRR art. 44 quindecies [] Zone franche d'activités [] Autres dispositifs []
ZFU art.44 octies et 44 octies A [] Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies) [] Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A []
Exonération ou abattement pratiqué [] sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % sur le bénéfice
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W) []

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a- BÉNÉFICE b- DÉFICIT c- PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont le Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ite www.impots.gouv.fr

OGA/OMGA [X] Viseur conventionné [] (Cocher la case correspondante)

Nom, adresse, téléphone, mél du :

- Professionnel de l'expertise comptable :

.SA INTER EXPERTS Centre CAP 2000 14 AV DES ILES D'AMERIQUES 34300 CAP D'AGDE 0467000990

- Conseil

- CGA

CGA LANGUEDOC ROUSSILLON 661 RUE LOUIS LEPINE 34011 MONTPELLIER CEDEX 1

n° d'agrément du CGA [1][0][1][3][4][0]

A AGDE, le 13/06/18 Signature et MANGIALOMINI PHILIPP qualité du déclarant Le Gérant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031 - SD

SARL PHIL CARRELAGE

- ann. III au CGI).

1 Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales	2 BIC "B" ou BIC non professionnels "M"	3 Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	4 Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
MANGIALOMINI MANGIALOMINI PATRICIA 24 RUE DES LAURIERS 34300 AGDE a	B	3 783	
MANGIALOMINI MANGIALOMINI PHILIPPE 24 RUE DES LAURIERS 34300 AGDE G	B	24 920	

Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

2017

Montant des : {
 - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
 - Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables

Valeur réévaluée Prix d'acquisition

Plus-value

+

nt G

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Désignation de l'entreprise SARL PHIL CARRELAGE			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 24 RUE DES LAURIERS			34300	AGDE		
Numéro SIRET* 7 5 0 8 7 1 3 9 4 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent* 12						
			Exercice N clos le 31/03/2018			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016	6 000	
	Immobilisations corporelles *		028	030	1 726	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)			044	048	7 726 / 1 726 / 6 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	33	
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	-3 000	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	9 707	
		Autres* (3)	072	074	2 025	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	13 684	
	Charges constatées d'avance*		092	094		
Total II			096	098	22 449	
Total général (I + II)			110	112	30 175 / 1 726 / 28 449	
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	7 500
	Ecart de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	720
	Réserves réglementées *				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132	
	Report à nouveau				134	
	Résultat de l'exercice				136	4 203
	Provisions réglementées				140	
Total I					142	12 423
Provisions pour risques et charges					154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	3 347
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 145)				172	12 679
	Produits constatés d'avance				174	
Total III					176	16 026
Total général (I + II + III)					180	28 449
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise **SARL PHIL CARRELAGE**

 Néant *

 Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

 Exercice N clos le
31/03/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210			
	Production vendue {	biens		dont export	209	214		
		services *		et livraisons	215			
				intracommunautaires	217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	15 638		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	117 378		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	11 068		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	4		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 3 794 - immobilier :)				242	32 243		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 698)				244	3 198		
	Rémunérations du personnel*				250	25 686		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	25 016		
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	15 932	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		201			
Total des charges d'exploitation (II)					264	113 146		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 232		
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	28		
Produits exceptionnels				(IV)	290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306			
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	4 203		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 203	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	24 500			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	Dont divers ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350		
		Créance due au report en arrière du déficit		346				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	28 703	354
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	370	28 703	372
					Déficit col.2			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	695	462		464		466	695		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 031	472		474		476	1 031		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 726	492		494		496	1 726		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	695	552		554		556	695		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 031	562		564		566	1 031		
TOTAL		570	1 726	572		574		576	1 726		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591			
TOTAL					596	585	597	599			

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL PHIL CARRELAGE

 Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650	15 638	642		654	15 638	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680	15 638	682		684	15 638	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L.3113-1 et L.3211-1 du Code des Transports)

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	24 929
N° du centre de gestion agréé	388	101340
Montant de la TVA collectée	374	5 467
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 754
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.



N° 11483*19

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
 DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL PHIL CARRELAGE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/04/2017		et clos le : 31/03/2018	
Durée en nombre de mois		12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	/	/
Date de cessation		186	/
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

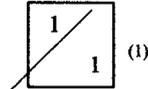
Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

1

EXERCICE CLOS LE 310318

N° SIRET 75087139400011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL PHIL CARRELAGE

ADRESSE (voie) 24 RUE DES LAURIERS

CODE POSTAL 34300 VILLE AGDE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	750

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MANGIALOMINI Prénom(s) PATRICIA

Nom marital MANGIALOMINI % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 375,00

Naissance : Date 29/07/1963 N° Département 34 Commune SETE Pays France

Adresse : N° 24 Voie RUE DES LAURIERS

Code Postal 34300 Commune AGDE Pays France

Titre (2) Nom patronymique MANGIALOMINI Prénom(s) PHILIPPE

Nom marital MANGIALOMINI % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 375,00

Naissance : Date 31/08/1960 N° Département 75 Commune PARIS Pays France

Adresse : N° 24 Voie RUE DES LAURIERS

Code Postal 34300 Commune AGDE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

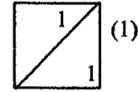


Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 310318

N° SIRET : 75087139400011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL PHIL CARRELAGE

ADRESSE (voie) 24 RUE DES LAURIERS

CODE POSTAL 34300

VILLE AGDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL PHIL CARRELAGE
Numéro de siret 75087139400011

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Désignations	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	174
PERSO AUTRES CHARGES A PAYER	1 057
AUTRES CHARGES A PAYER	12 400
Total des charges à payer	13 631

Désignation de l'entreprise SARL PHIL CARRELAGE
Numéro de siret 75087139400011

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

PHIL CARRELAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 24 rue des Lauriers
34300 AGDE

RCS BEZIERS 750 871 394

**PROCES VERBAL DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2018**

Le 30 Septembre 2018.
Au siège social à 10h.

Les associés de la SARL PHIL CARRELAGE, au capital de 7 500 euros, divisé en 750 parts Sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale sur convocation du gérant

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

- Madame Patricia GUGLIELMO, propriétaire de 375 parts
- Monsieur Philippe MANGIALOMINI propriétaire de 375 parts

L'intégralité des parts sociales constituant le capital étant représentée, l'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La réunion est présidée par Monsieur Philippe MANGIALOMINI, gérant

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la terre recommandée de la convocation,
- la feuille de présence

Pour être soumis à l'assemblée générale sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018
- le rapport de gestion,

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- approbation des comptes,
- quitus au gérant,
- affectation des résultats de l'exercice,

Il donne lecture du rapport de gestion et présente à l'assemblée les comptes annuels.

La discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

VOTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION-APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale après avoir attendu la lecture du rapport du gérant sur l'exercice clos le 31 mars 2018 approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 28708 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION- QUITUS AU GERANT

L'Assemblée générale donne quitus pour l'exécution de son mandat pour l'exercice visé au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28703 Euros
------------------------	-------------

la somme de 423.04 euros est attribué aux comptes courants des associés à concurrence de 3783 euros pour MME MANGIALOMINI PATRICIA

420 euros pour MER MANGIALOMINI PHILIPPE

La gérance, Mer Mangialomini Philippe ,a perçu une rémunération de 24500Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.